

PRÉSENTATION DE LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (HVE)



Sommaire

01

Les lois Egalim et Climat et résilience

02

Quels sont les produits durables et de qualité ?

03

Pourquoi choisir des produits HVE ?

04

Et la HVE (Haute Valeur Environnementale) ?

05

Quels produits HVE trouver en région ?

06

Focus départemental

07

Vos contacts en région Centre-Val de Loire

1

Les lois Egalim et Climat et résilience

3 grandes lois

- Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous : **EGALIM 1**
- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « **Loi Climat et Résilience** » du 22 août 2021
- Loi n° 2021-1357 du 18 octobre 2021 visant à protéger la rémunération des agriculteurs : **EGALIM 2**

Denrées alimentaires achetées pour être servies en restauration collective
Toutes filières, tous produits confondus :

AU MOINS, 50% du budget dédié à l'achat de produits durables et de qualité, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique ou en conversion

Depuis le 01/01/2022

*AU MOINS, 60% du budget dédié à l'achat de produits durables et de qualité
Pour les viandes et produits de la pêche*

Depuis le 01/01/2024

Quels sont les produits durables et de qualité ?

- Attention : les termes « durable » et « qualité » n'équivalent pas nécessairement à local.
- Le caractère local ou de proximité d'un produit ne peut pas constituer un critère de sélection dans un marché public.
- Les produits locaux ou de proximité n'entrent pas dans le décompte des 50% des produits durables ou de qualité **SAUF s'ils possèdent l'une des caractéristiques requises par la loi.**



Agriculture biologique ou en conversion



Label Rouge



AOP/AOC/IGP/STG



Ecolabel « pêche durable »



Haute Valeur Environnementale

Certification Environnementale de niveau 2 (jusqu'au 31/12/2026)



Symbole géographique particulier (régions ultrapériphériques)



Produits issus du commerce équitable

+ ...

3

Pourquoi choisir des produits HVE ?

- ✓ *Produit français*
- ✓ *Exploitation engagée dans une démarche en faveur de l'environnement*
- ✓ *Démarche impliquant l'ensemble des productions de l'exploitation*
- ✓ *Respect d'un cahier des charges strict*
- ✓ *Audits réguliers sur les exploitations*
- ✓ *Utilisation raisonnée des intrants (phytosanitaire, engrais)*



4

Et la HVE (Haute Valeur Environnementale) ?

Définition

La Haute Valeur Environnementale est le 3e niveau (le plus élevé) de la certification environnementale des exploitations agricoles. Cette mention valorisante au même titre que « produit à la ferme », est une démarche volontaire des agriculteurs.

La certification environnementale est une démarche de progrès, historiquement construite en trois niveaux, qui permet aux exploitants de valoriser leurs pratiques agricoles favorables pour la biodiversité et l'environnement.



4

Et la HVE (Haute Valeur Environnementale) ?

Les critères et exigences du cahier des charges

La HVE garantit que les pratiques agricoles mises en œuvre sur l'ensemble de l'exploitation préservent les écosystèmes et limitent les pressions sur l'environnement. Pour cela, la certification s'appuie sur 4 thématiques :

- ✓ *La préservation biodiversité*
 - ✓ *L'usage raisonné des produits phytopharmaceutiques*
 - ✓ *La conduite optimisée de la fertilisation*
 - ✓ *La gestion de la ressource en eau*
-

Pour être labélisée HVE, une exploitation agricole doit atteindre au minimum 10 points sur chacune des 4 thématiques.



4

Et la HVE (Haute Valeur Environnementale) ?

La préservation de la biodiversité

Les agriculteurs labélisés HVE s'engagent à maintenir la biodiversité sur leur exploitation.

Dans le cadre de cette thématique plusieurs items sont étudiés en cohérence avec la qualité de l'agroécosystème.

- *Les habitats refuges pour la faune et la flore utile*
- *La présence de ruches*
- *La diversité des cultures et variétés présentes*
- *Le nombre d'espèces animales élevées*
- *La qualité biologique des sols*

4

Et la HVE (Haute Valeur Environnementale) ?

L'usage raisonné des produits phytopharmaceutiques

Les agriculteurs labélisés HVE s'engagent à raisonner leurs pratiques et l'usages de PPP sur leur exploitation.

Dans le cadre de cette thématique plusieurs items sont étudiés en cohérence avec leurs techniques culturales.

- *Interdiction d'utiliser les PPP les plus dangereux pour la santé humaine (CMR I)*
- *Prise en compte des surfaces non traitées*
- *Surveillance active des parcelles*
- *Usage de méthodes alternatives aux PPP*
- *Calcul de la pression phytosanitaire*

4

Et la HVE (Haute Valeur Environnementale) ?

La conduite optimisée de la fertilisation

Les agriculteurs labélisés HVE s'engagent à raisonner leurs pratiques et l'utilisation de fertilisants organiques et minéraux.

Dans le cadre de cette thématique plusieurs items sont étudiés en cohérence avec les besoins des cultures.

- *Bilan azoté*
- *Part de l'azote organique apporté*
- *Prise en compte des surfaces non fertilisées*
- *Couverture des sols en période hivernale*
- *Utilisation d'outils d'aide au pilotage de la fertilisation*
- *Pourcentage de légumineuses dans l'assolement*

4

Et la HVE (Haute Valeur Environnementale) ?

La gestion de la ressource en eau

Les agriculteurs labélisés HVE s'engagent à raisonner leurs pratiques et l'utilisation de la ressource en eau.

Dans le cadre de cette thématique plusieurs items sont étudiés en cohérence avec la préservation de la ressource en eau.



Usage de matériel optimisant les apports d'eau



Utilisation d'outils d'aides au pilotage de l'irrigation



Pratiques agronomiques mises en œuvre pour économiser l'eau



Adhésion à un collectif de gestion quantitative



Part des prélèvement en période d'étiage



Traçabilité des interventions d'irrigation

4

Et la HVE (Haute Valeur Environnementale) ?

Engagement des agriculteurs : contraintes

Label non reconnu par les consommateurs

Adapter sa communication

Ajustement des pratiques

Modification de l'assolement

Passer un audit tout les 18 mois

*Respect du cahier des charges
sur toute l'exploitation au
quotidien*

Traçabilité renforcée

Frais de certification



**Aller chercher des marchés
valorisant le label**

4

Et la HVE (Haute Valeur Environnementale) ?

Engagement des agriculteurs : atouts

*Valorisation des pratiques
vertueuses pour l'environnement*



Valorisation des produits

*Reconnaissance de cette
agriculture par le logo*

*Logo = élément déclencheur de
discussion avec consommateurs*

4

Et la HVE (Haute Valeur Environnementale) ?

Acheter un produit issu d'une exploitation
HVE, c'est :

**Soutenir des
pratiques
respectueuses**

**Répondre aux
objectifs de la
loi Egalim**

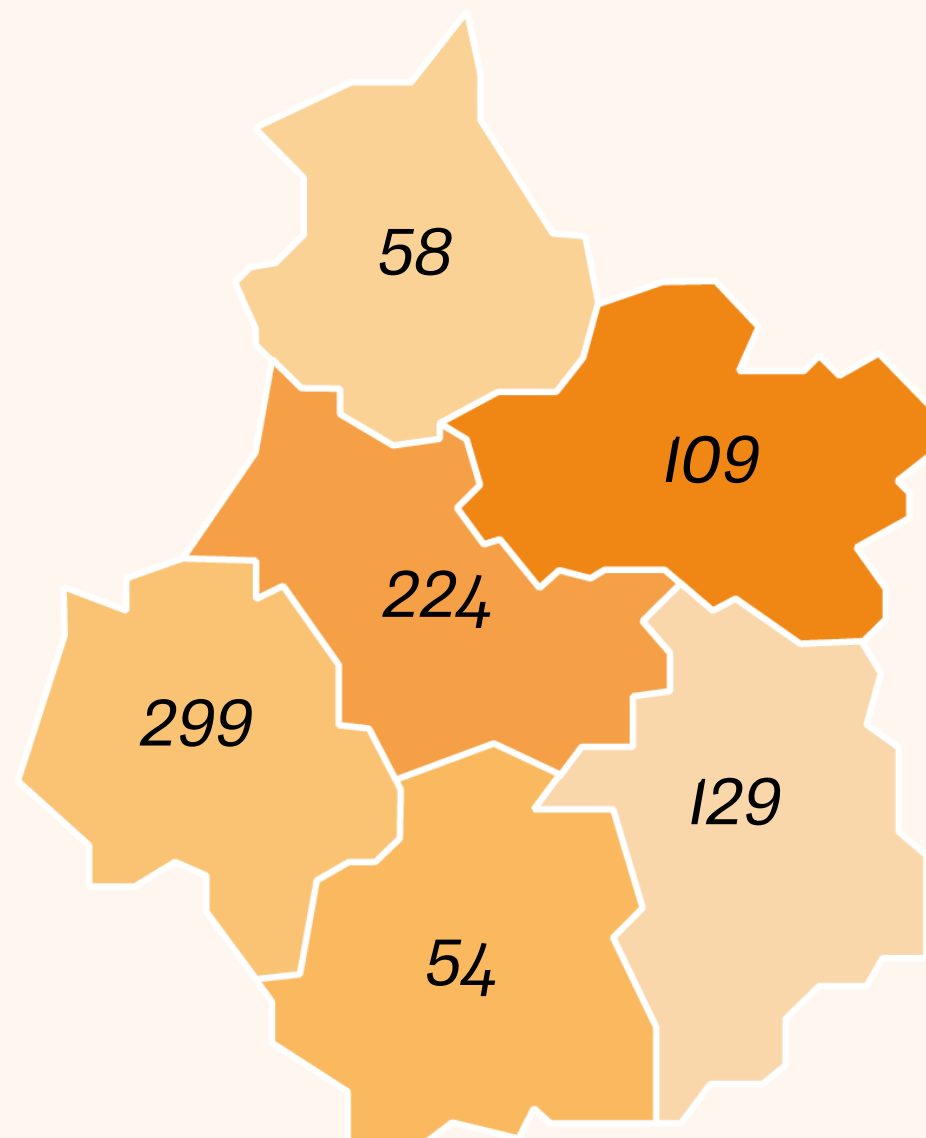
SOUTENIR NOS AGRICULTEURS

**Soutenir une
agriculture française**

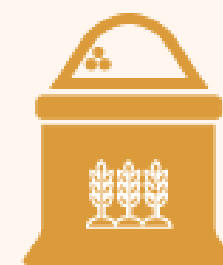
**FAVORISER UNE AGRICULTURE
DURABLE ET LOCALE**

5

Quels produits HVE trouver en région Centre-Val de Loire ?



Vin



Farine



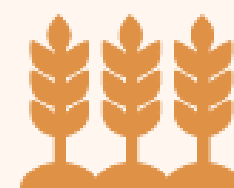
Miel



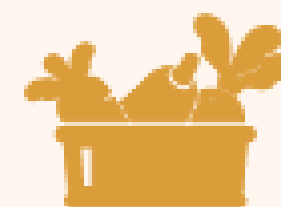
Fromage



Oignons



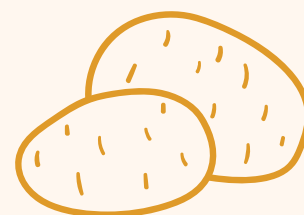
Légumineuses



Légumes



Viandes



Pommes de terre



Fruits



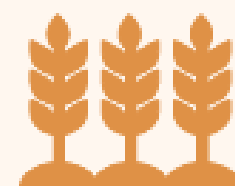
Produits laitiers

6

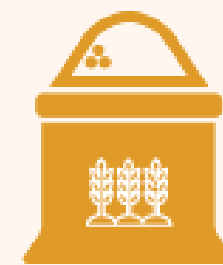
Quels produits HVE trouver en département ?



Vin



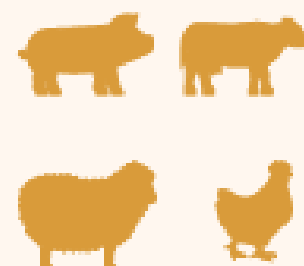
Légumineuses



Farine



Miel



Viandes



Fromage



Produits laitiers



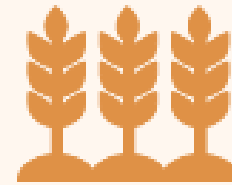
Fruits

6

Quels produits HVE trouver en département ?



Oignons



Légumineuses



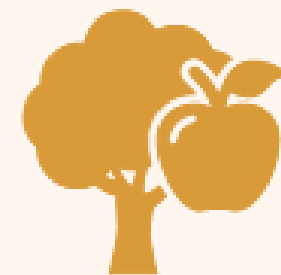
Légumes



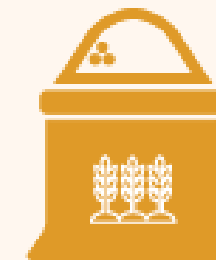
Miel



Pommes de terre



Fruits



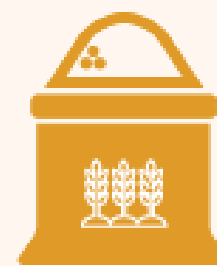
Farine

6

Quels produits HVE trouver en département ?



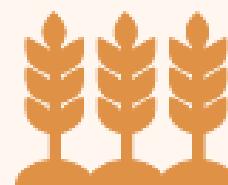
Vin



Farine



Fromage



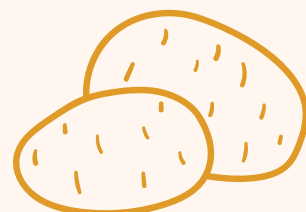
Légumineuses



Légumes



Viandes



Pommes de terre



Fruits



Produits laitiers

6

Quels produits HVE trouver en département ?



Vin



Fromage



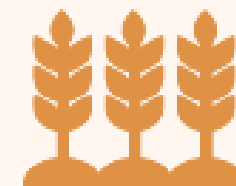
Produits laitiers



Viandes



Fruits



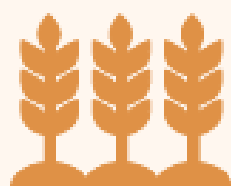
Légumineuses



Légumes

6

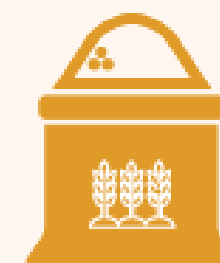
Quels produits HVE trouver en département ?



Légumineuses



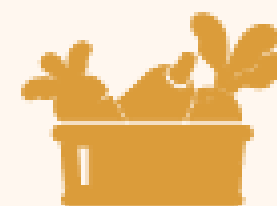
Vin



Farine



Oignons



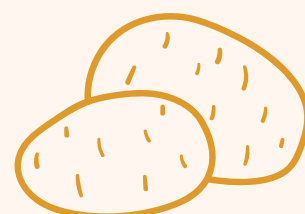
Légumes



Produits laitiers



Fromage



Pommes de terre



Fruits



Viandes

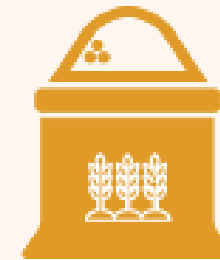
6

Quels produits HVE trouver en département ?

45



Oignons



Farine



Légumes



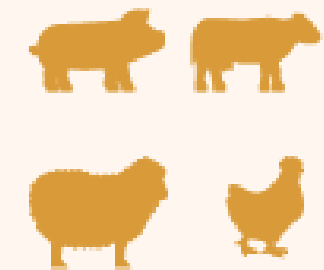
Pommes de terre



Fruits



Produits laitiers



Viandes



Vos référents HVE

Marion POUSSIN
02 48 23 04 46

Jean-Luc ROY
02 54 61 61 89

Stéphanie COURTOIS
06 35 54 24 67

Maud EVRARD
02 37 24 46 52

Elodie HEGARAT
06 77 11 75 42

Léa LUCHARD
07 76 16 56 90

CHER

INDRE

LOIR-ET-CHER

EURE-ET-LOIR

INDRE-ET-LOIRE

LOIRET

Vos référents restauration collective

Matthieu VIGNES
06 30 69 86 59

Sandra BECCA VIN
06 14 97 14 82

Elise GOLLIARD
06 27 28 06 28

Maëlys SAUTEL
06 69 45 87 40

Lucie CHAMPION
06 20 87 64 78

Pierre MONTLAUR
06 83 46 99 95

FIN DE PRÉSENTATION

